

Les actionnaires optent pour environ 44.54 % des actions pour le dividende optionnel

Publication du nouveau dénominateur dans le cadre de la Loi sur la transparence



Résultats du dividende optionnel

Les actionnaires de Xior ont opté pour environ 44,54 % de leur droit au dividende pour un apport des droits au dividende nets en échange de nouvelles actions au lieu du versement du dividende en espèces.

Ce résultat conduit à une augmentation de capital de Xior (en ce compris la prime d'émission) d'environ 10,97 MEUR par la création de 230 021 nouvelles actions, portant le nombre total d'actions Xior à 28 011 322.

I. Augmentation de capital à la suite du dividende optionnel

Cette augmentation de capital permet une rétention de moyens au sein de l'entreprise, qui seront utilisés pour renforcer les fonds propres de Xior et de ce fait, réduire le taux d'endettement (plafonné par la loi) de Xior. Cette augmentation de capital donne donc à Xior la possibilité de réaliser à l'avenir d'autres transactions financées par dettes et lui permet de réaliser ses intentions de croissance par le biais d'investissements futurs supplémentaires. Une telle opération renforce également les liens avec les actionnaires.

Finalement, la consolidation des fonds propres de Xior aura, entre autres, un rôle dans l'évaluation de la santé financière de Xior par des tiers (établissements de crédit, mais aussi fournisseurs et clients).

Ce résultat entraîne une baisse du taux d'endettement de 0,50 % (par rapport à une distribution du dividende en espèces à 100 %) et une augmentation de capital (en ce compris la prime d'émission) d'environ 10,97 MEUR à la suite du dividende optionnel. L'acte d'augmentation de capital a été passé aujourd'hui, le mardi 7 juin 2022 (avant bourse).

Le jeudi 9 juin 2022, avant bourse, le règlement effectif du dividende aura lieu dans le cadre duquel, selon le choix des actionnaires, il sera procédé (i) à la des nouvelles actions émises en échange de l'apport de droits au dividende net (ii) au paiement du dividende en espèces aux actionnaires, ou (iii) à une combinaison des deux modalités de paiement ci-avant.

Les actions nouvellement créées seront admises à la négociation sur le marché réglementé Euronext Bruxelles à partir du 9 juin 2022.

II. Publication en application de l'article 15 de la Loi du 2 mai 2007 (la Loi sur la transparence)

À la suite de cette augmentation de capital et de l'émission de 230 021 nouvelles actions à un prix d'émission total de 10 965 101,07 EUR (plus précisément : 4 140 378 EUR de capital et 6 824 723,07 EUR de prime d'émission), Xior Student Housing SA publie les informations suivantes, conformément à l'article 15 de la Loi sur la transparence, au 7 juin 2022 :

- Capital total : 504 203 796 EUR
- Nombre total de titres conférant le droit de vote : 28 011 322 (toutes les actions ordinaires)
- Nombre total de droits de vote (= dénominateur) : 28 011 322 (tous les droits liés aux actions ordinaires)

Chacune de ces actions donne un vote lors de l'assemblée générale et représente donc le dénominateur à des fins de notification dans le cadre de la réglementation en matière de transparence (notification en cas notamment de seuils statutaires ou légaux atteints, supérieurs ou inférieurs). Les statuts de Xior ne prévoient pas de seuils statutaires supplémentaires aux fins des notifications dans le cadre de la réglementation en matière de transparence. Il n'y a pas d'options ou de warrants émis en cours donnant droit aux actions ni de parts privilégiées ou d'actions sans droit de vote.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter:

Xior Student Housing SA
Mechelsesteenweg 34, boîte 108
2018 Anvers, Belgique
www.xior.be

Christian Teunissen, CEO
Frederik Snauwaert, CFO
info@xior.be
T +32 3 257 04 89

Xior Investor Relations
Sandra Aznar
Head of Investor Relations
ir@xior.be
T +32 3 257 04 89



À propos de Xior Student Housing

Xior Student Housing SA est la première SIR publique de droit belge, spécialisée dans le segment du logement étudiant en Belgique, aux Pays-Bas, en Espagne et au Portugal. Dans ce segment immobilier, Xior Student Housing offre une variété d'immeubles, allant de chambres avec installations communes, chambres avec sanitaires privés, à des studios entièrement équipés. Xior Student Housing construit depuis 2007, en tant que propriétaire et exploitante, des logements de qualité et fiables pour des étudiants à la recherche d'un endroit où ils peuvent étudier et vivre dans des conditions idéales. Une chambre d'étudiant offrant ce petit plus qui permettra à chaque étudiant de se sentir immédiatement chez lui.

Xior Student Housing est agréée en tant que SIR publique de droit belge depuis le 24 novembre 2015. Les actions de Xior Student Housing sont cotées sur Euronext Bruxelles (XIOR) depuis le 11 décembre 2015. Le 31 mars 2022, Xior Student Housing présente un portefeuille immobilier d'une valeur approximative de EUR 2,01 milliards. Vous trouverez plus d'informations sur www.xior.be.

Xior Student Housing SA, SIR publique de droit belge (BE-REIT)
Mechelsesteenweg 34, boîte 108, 2018 Anvers, Belgique
BE 0547.972.794 (RPM Anvers, section Anvers)

Clause de non-responsabilité

Le présent communiqué de presse contient des informations, prévisions, opinions et estimations prospectives faites par Xior, relatives aux performances futures attendues de Xior et du marché dans lequel elle opère (« déclarations prospectives »). Par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques inhérents, incertitudes et hypothèses, tant générales que spécifiques, qui semblaient fondées au moment où elles ont été établies, qui pourront finalement se révéler exactes ou non, et le risque existe que les déclarations prospectives ne se réalisent pas. Certains événements sont difficilement prévisibles et peuvent dépendre de facteurs sur lesquels Xior n'a aucune influence. De plus, les déclarations prospectives ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. Les déclarations contenues dans le présent communiqué de presse qui portent sur des tendances ou activités passées ne peuvent pas être considérées comme gage que ces tendances ou activités perdureront à l'avenir. Ni Xior, ni ses représentants, fonctionnaires ou conseillers, ne garantissent que les paramètres sur lesquels les déclarations prospectives sont basées sont exempts d'erreurs, et aucun d'eux ne peut suggérer, garantir ou prédire que les résultats annoncés dans de telles déclarations prospectives se réaliseront effectivement. Les bénéfices réels, la situation financière, les performances ou les résultats de Xior peuvent dès lors sensiblement s'écarter des informations avancées dans ou sous-entendues par ces déclarations prospectives. Xior refuse expressément toute obligation ou garantie de mettre à jour ou revoir les déclarations prospectives, sauf si la loi l'impose. Le présent document a été rédigé en néerlandais et a été traduit en anglais et en français. En cas de divergence entre les différentes versions de ce document, la version néerlandaise prévaudra.

Cette information écrite n'est pas destinée à la distribution, publication ou libération vers ou dans les Etats-Unis d'Amérique (US) ou à une personne des US, ou aux personnes qui sont résidentes en Australie, au Canada, au Japon, en Afrique du Sud ou en Suisse. en Australie, au Canada, au Japon, en Afrique du Sud, en Suisse, au Royaume-Uni ou dans toute autre juridiction où une telle distribution violerait les lois en vigueur dans ladite juridiction. Ce matériel écrit, et toute copie de celui-ci, ne peut être distribué directement ou indirectement dans ou à toute personne située, résidant, domiciliée ou physiquement présente aux États-Unis d'Amérique (USA), en Australie, au Canada, au Japon, en Afrique du Sud ou dans toute autre juridiction où une telle distribution violerait les lois applicables de cette juridiction. Les informations contenues dans le présent document ne constituent pas une offre d'achat de titres aux États-Unis d'Amérique, au Canada, au Japon, en Afrique du Sud, en Suisse, en Australie ou dans tout autre pays ou juridiction où une telle distribution n'est pas autorisée par la loi.

Les titres de Xior ne sont pas et ne seront pas enregistrés en vertu du US Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act ») ou de toute autre instance de réglementation de titres d'un État ou d'un autre territoire des États-Unis d'Amérique. Il n'y aura pas d'offre de titres aux États-Unis d'Amérique. Les titres de la Société ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis d'Amérique sans enregistrement préalable en vertu du Securities Act, ou à moins que l'opération ne soit exemptée ou ne soit pas soumise aux exigences d'enregistrement du Securities Act et des lois sur les titres applicables des États. Xior Student Housing NV ne fera pas partie de l'enregistrement de l'offre dans les Etats-Unis d'Amérique ou d'une offre publique sur les titres dans les Etats-Unis d'Amérique.

Les investisseurs concernés sont priés de prendre connaissance du Mémoire d'information qui, sous réserves des limitations usuelles, est disponible sur le site web de Xior (<https://xior.be/fr/investor/investor-relations/dividend/choice/2021>).